

COMMUNIQUÉ
8 septembre 2021

LOI AUTONOMIE : UN NOUVEAU REPORT QUI OBLIGE

Alors que le Président de la République, lui-même, avait promis une Loi Autonomie avant la fin 2019, les annonces de J. CASTEX confirment le report de cette réforme attendue depuis des années de tous les acteurs du secteur de l'aide aux personnes âgées.

L'AD-PA regrette qu'une fois de plus l'Etat ne tienne pas parole sur ce sujet majeur ; laissant au milieu du gué les personnes âgées, professionnels et familles ayant subi de plein fouet les effets des retards français, mis en exergue par la crise COVID.

Et ce d'autant que, sur le fond, l'Etat confirme également ainsi que dans une société âgiste le sujet du Grand Age n'est pas compris comme une priorité, au bénéfice de tous les Français.

L'AD-PA sera donc très attentive à ce que les annonces de mesures nouvelles du Premier Ministre dans le cadre du PLFSS se traduisent très concrètement par des financements permettant, enfin, de significativement augmenter le nombre de professionnels au service des personnes âgées en établissements et services à domicile.

Ce sujet sera par ailleurs au cœur des débats du tout prochain Congrès des âges et du vieillissement regroupant, les 27 et 28 septembre à Paris, personnes âgées, familles, élus et professionnels.

<https://congres-des-ages-veillissement.fr/2021/>

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tél. : 06 37 43 34 12

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

 [@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA)
 <https://www.facebook.com/AssociationADPA/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées